

TANDEM RELAIS

1 Rue Louis Blériot - 33130 BEGLES

SAUVEGARDE

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BORDEAUX

BILAN ECONOMIQUE ET SOCIAL

ARTICLE L623-1 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

ET

PROJET DE PLAN DE SAUVEGARDE

ARTICLE L626-1 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

JUGE COMMISSAIRE : Monsieur Christophe LATASTE
JUGE COMMISSAIRE SUPPLEANT : Monsieur Franck CHANQUOY
ADMINISTRATEUR JUDICIAIRE : SELARL ASCAGNE AJ SO
MISSION D'ASSISTANCE
MANDATAIRE JUDICIAIRE : SCP SILVESTRI BAUJET
COMMISSAIRE DE JUSTICE : *Néant*
REPRESENTANT DES SALARIES : *Procès-verbal de carence*
CONTROLEUR : *Néant*

N° DE GREFFE : 2024J00762

JUGEMENT D'OUVERTURE : 29 mai 2024
FIN DE LA PERIODE D'OBSERVATION : 29 mai 2025

REPRESENTANT LEGAL : TANDEM EDUCADIS GROUPE
CONSEIL DE L'ENTREPRISE : Maître Bernard QUESNEL

24 mars 2025

SOMMAIRE

RENSEIGNEMENTS JURIDIQUES ET COMPTABLE	PAGE	3
ACTIVITE ET ORIGINE DES DIFFICULTES	PAGES	4-8
SITUATION LOCATIVE	PAGE	9
PROCEDURES EN COURS	PAGE	9
SITUATION SOCIALE	PAGE	10
SITUATION ACTIVE ET PASSIVE	PAGE	11-12
DETAIL DES SURETES	PAGE	12
DEROULEMENT DE LA PERIODE D’OBSERVATION	PAGES	13
PROJET DE PLAN DE SAUVEGARDE	PAGES	14-18

RENSEIGNEMENTS JURIDIQUES ET COMPTABLES

RENSEIGNEMENTS JURIDIQUES

FORME JURIDIQUE	Société par actions simplifiée
RAISON SOCIALE	TANDEM RELAIS
ENSEIGNE	Néant
DATE D’IMMATRICULATION	10/06/2020
N° D’IMMATRICULATION RCS BORDEAUX	884 110 057
SIEGE SOCIAL	1 Rue Louis Blériot - 33130 BEGLES
OBJET SOCIAL	Commercialisation et organisation accompagnement et encadrement de personnes handicapées mentales ou psychiques pour toutes activités, circuits, excursions, séjours, visites et voyages culturels , sportifs et touristiques y compris l'hébergement, la restauration et les transports y afférents.
ETABLISSEMENT SECONDAIRE	Néant
REPRESENTANT LEGAL	TANDEM EDUCADIS GROUPE, Président

CAPITAL

1.000,00 €	REPARTITION ACTUELLE		OBSERVATIONS
	TANDEM EDUCADIS GROUPE	100 actions	
	Total	100 actions	

RENSEIGNEMENTS COMPTABLES

Date de clôture des exercices	31 décembre
Comptes annuels déposés au titre des 3 derniers exercices ?	OUI Information non communiquée pour 2024
Comptes annuels approuvés au titre des 3 derniers exercices ?	Information non communiquée
Modalité de tenue de la comptabilité	INTERNE Madame Carine MOUCHEL – superviseur comptable
Identité de l’expert-comptable	BSF - Monsieur Renaud THORE
Identité du commissaire aux comptes titulaire	Sans objet
Identité du commissaire aux comptes suppléant	
Les trois derniers rapports ont-ils certifié les comptes sans réserve ?	

ACTIVITE ET ORIGINE DES DIFFICULTES

1. CREATION

La société TANDEM RELAIS a été constituée en 2020. Son capital est entièrement détenu par la société TANDEM EDUCADIS GROUPE, représentée par Monsieur David BOYER DUROCHER.



La société est intégrée au sein du groupe TANDEM EDUCADIS, spécialisé dans la création et gestion de lieux d'accueil singuliers. L'organisation est identifiée dans le secteur social et reconnue comme une solution intermédiaire pertinente, apportant des réponses adaptées à des prises en charges complexes.

Le Groupe s'adresse notamment aux personnes présentant un handicap mental associé à des troubles sévères du comportement, des troubles du spectre autistique (TSA) ou des troubles psychologiques.

L'objectif du Groupe est de construire des propositions éducatives sur mesure pour chaque jeune, adaptant le projet d'accompagnement aux besoins spécifiques de chacun.

TANDEM EDUCADIS accueille des mineurs âgés de 6 à 18 ans ainsi que des jeunes majeurs jusqu'à 21 ans en situation de rupture avec les institutions sociales, sanitaires et médico-sociales.

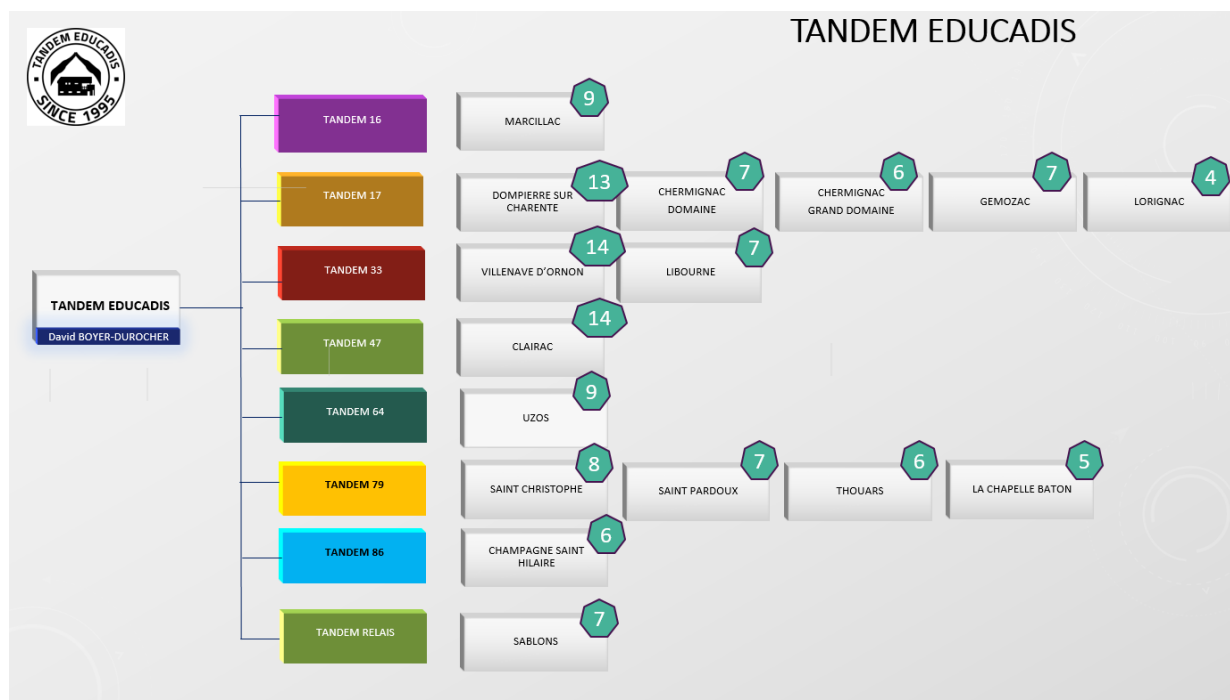
Les jeunes suivis sont majoritairement pris en charge dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance, un service de l'Etat décentralisé au niveau départemental.

La capacité d'accueil des maisons varie de 6 à 7 jeunes pour les plus petites, et entre 12 et 15 jeunes pour les plus grandes. Chaque maison est aménagée pour offrir de bonnes conditions d'accueil, incluant des chambres individuelles, des espaces de détente et des salles d'activités, ainsi que des espaces de liberté et de jeu.

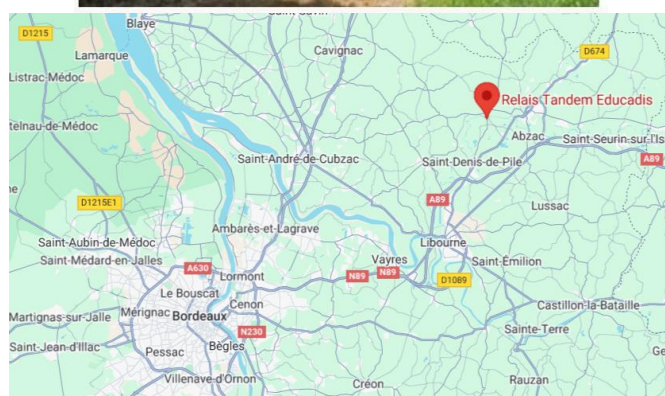
Le Groupe exploite 14 maisons réparties sur 7 départements :



L'organigramme est le suivant :



La société TANDEM RELAIS gère la structure située à SABLONS EN GIRONDE (à 45 kilomètres de Bordeaux) qui accueillait 7 jeunes. Elle a pour activité principale la commercialisation, l'organisation, l'accompagnement et l'encadrement de personnes handicapées mentales ou physiques.



2 . EVOLUTION DE L'ACTIVITE

Les performances de la société TANDEM RELAIS étaient les suivantes :

<i>Exercice clos le 31/12</i>	2023	2022	2021
Chiffre d'affaires	1.552.065	2.813.686	/
Produits d'exploitation	1.568.294	2.818.722	/
Charges d'exploitation	1.451.913	1.754.751	1.807
Résultat d'exploitation	116.382	1.063.971	-1.870
Résultat financier	196.690	-123.368	-4
Résultat exceptionnel	-93	-104	/
Résultat net	234.470	710.051	-1.811
Capitaux propres	693.710	709.240	-811
Total bilan	2.047.253	1.815.455	740

Historiquement, la société génère une activité largement bénéficiaire.

Les comptes annuels 2023 ont été révisés à l'issue d'opérations diligentées par le cabinet AECCELIS. Les recettes enregistrées en comptabilité générale ont notamment été retraitées à hauteur de 95 K€ :

Résultat comptable	583 654
Redevance Crédit-bail T47	10 938
Locations immobilières T47	27 000
Reprise sur provisions trop perçu du CD33 sur sous-traitance accueil EDUKIDS 2021	-132 613
Résultat compte administratif	488 979

En effet, sur la période du 2^{ème} semestre 2023, l'activité a été transférée sur la SAS TANDEM 47 et les charges résiduelles relatives à cette activité ont été retraitées dès lors qu'elles ne pouvaient être éligibles au financement du Département :

- 11 K€ de frais pour 3 véhicules dont 3 K€ inclus dans les frais de siège mis à disposition de TANDEM 47,
- 27 K€ de loyers Clairac.

Une reprise de trop perçu sur la sous-traitance EDUKIDS 2021 avait fait l'objet d'une provision dans la comptabilité générale 2021 (132 K€). Sans objet dans le compte administratif 2021, la reprise de cette provision a été retraitée dans le compte administratif 2023.

3 . DIFFICULTES RENCONTREES

Un premier budget 2022 a été approuvé par le Président du Conseil Départemental en date du 22 novembre 2022, prévoyant les éléments suivants :

- Conformément à la procédure prévue à l'article R.314-34 du code de l'action sociale et des familles, les recettes et les dépenses prévisionnelles sont autorisées comme suit :

DEPENSES :	
Groupe I : Dépenses d'exploitation courante	417 000
Groupe II : Dépenses de personnel	1 323 733
Groupe III : Dépenses afférentes à la structure	1 043 361
Total	2 784 094 €
RECETTES :	
Groupe II : Autres produits relatifs à l'exploitation	0
Groupe III : Produits financiers & non encaissables	0
Total	0 €

Le résultat de la section hébergement intégré à l'exercice est un excédent de 58 625.41 €.

➤ En application de l'article R.314-34, le prix de journée du TANDEM EDUCADIS - Service éducatif pour personnes handicapées mentales, 7 Avenue Georges CLEMENCEAU, 33140 VILLENAVE D'ORNON, géré par

est fixé au : **1 novembre 2022** à

Prestation	Activité prévisionnelle	Prix de journée au 1 ^{er} novembre 2022
Accueil Spécifique Renforcé (Libourne)	1 752	124.63 €
Accueil Spécifique (Villeneuve d'Ornon)	5 255	798.58 €

Le 25 octobre 2023, le Président du Conseil Départemental a considéré qu'il comportait une erreur sur la clé de répartition des prix de journées fixées et a décidé d'annuler l'arrêté mentionné et l'a remplacé par l'arrêté du 25 octobre 2023 qui prévoit les éléments suivants :

Dans l'hypothèse où le nouveau tarif 2023 ne serait pas fixé au 1^{er} janvier 2023, le prix de journée provisoire versé à compter du 1^{er} janvier 2023 sera égal au prix de journée fixé au 1^{er} janvier 2022, soit :

Accueil spécifique renforcé (Libourne) 434,64 €

Accueil spécifique (Villeneuve d'Ornon) 373,64 €

Par arrêté en date du 26 décembre 2023, le Président du Conseil Départemental a fixé le budget de TANDEM EDUCADIS suivant :

	GROUPES FONCTIONNELS	MONTANTS (€)	TOTAL (€)
DEPENSES	GROUPE 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	423 255 €	2 316 340 €
	GROUPE 2 : Dépenses afférentes au personnel	1 343 589 €	
	GROUPE 3 : Dépenses afférentes à la structure	549 496 €	
	REPRISE DE DEFICITS ANTERIEURS (augmentation des charges)		
RECETTES	GROUPE 1 : Produits de la tarification et assimilés	657 657 €	2 316 340 €
	GROUPE 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation	39 164 €	
	GROUPE 3 : Produits financiers et produits non encaissables	673 415 €	
	DEPENSES REJETEES AU CA N-2 (réduction des charges)	661 779 €	
	REPRISE D'EXCEDENTS ANTERIEURS (réduction des charges)	84 325 €	

En son article 2 de l'arrêté du 26 décembre 2023, il est indiqué comme suit :

« En raison de la sur dotation générée par l'application de l'arrêté de prix de journée 2022 manifestement entaché d'irrégularités et par l'absence d'arrêté de prix de journée au 1^{er} janvier 2023, le prix de journée est fixé au 23 décembre 2023 à :

- **Accueil diversifié LIBOURNE : 100.62€**
- **Accueil spécialisé VILLENAVE D'ORNON : 86.58€ »**

La Direction de la protection de l'enfance et de la famille a alors reconnu la sur-dotation générée par l'application de l'arrêté de prix de journée 2022. Elle a donc baissé le prix de journée passant de :

- LIBOURNE : 434,64 € à 100,62 €,
- VILLENAVE D'ORNON : 373,64 € à 86,58 €.

Le 15 janvier 2024, une délégation du Département de la Gironde s'est rendue sur le site de la société TANDEM RELAIS pour notifier le rejet de la demande d'autorisation d'exercer.

4 . L'ACTIVITE AU COURS DES MOIS PRECEDANT L'OUVERTURE DE LA PROCEDURE

Cette situation a contaminé la société TANDEM RELAIS dans la mesure où, filiale de TANDEM EDUCADIS, le Département n'a pas fait la différence entre les deux sociétés en notifiant ses décisions à TANDEM EDUCADIS.

Le refus d'autorisation d'exercer a eu pour conséquence la nécessité de transférer les enfants placés sous la responsabilité de TANDEM EDUCADIS vers d'autres structures dans un délai maximal de 6 mois.

Il a par la suite été décidé par arrêté du 12 janvier 2024 de prononcer la cessation d'activité liée à l'accueil des enfants placés au titre de la protection de l'enfance ou de l'aide sociale à l'enfance de l'ensemble des structures appartenant à TANDEM EDUCADIS GROUPE implantées en Gironde.

Par arrêté du Président du Conseil Départemental, l'entreprise SPQR, prise en la personne de Monsieur Pierre-Vincent GUERET a été nommé en qualité d'Administrateur Provisoire pour une durée de 6 mois à compter du 15 janvier 2024 renouvelable une fois.

5 . ELEMENTS DECLENCHEURS DE LA PROCEDURE

Paralysées par le refus d'autorisation d'exercer, les sociétés TANDEM RELAIS et TANDEM 33 ont sollicité l'ouverture de procédures de sauvegarde afin de réorganiser la situation et restructurer ses activités.

Par jugements en date du 29 mai 2024, le Tribunal de Commerce de Bordeaux a ouvert des procédures de sauvegarde en faveur des sociétés TANDEM RELAIS et TANDEM 33 et a désigné les mêmes organes de procédure, à savoir :

- Monsieur Christophe LATASTE en qualité de Juge Commissaire,
- Monsieur Franck CHANQUOY en qualité de Juge Commissaire suppléant,
- La SCP SILVESTRI BAUJET prise en la personne de Maître Bernard BAUJET en qualité de Mandataire Judiciaire,
- La SELARL ASCAGNE AJ SO prise en la personne de Maître Aurélien MOREL en qualité d'Administrateur Judiciaire avec mission d'assistance.

SITUATION LOCATIVE

SIEGE SOCIAL : 1 Rue Louis Blériot - 33130 BEGLES. Aucune information n'a été communiquée à l'Administrateur Judiciaire s'agissant du siège social.

LOCAL D'EXPLOITATION :

ADRESSE	Port de Guîtres – 33910 SABLONS
BAILLEUR/ADRESSE	SCI CHABISDOU – RCS Bordeaux n°840 090 294 Représentée par Monsieur David BOYER DUROCHER
ACTIVITE AUTORISEE	Activité d'accueil d'hébergement de personnes handicapées mentales
DATE DE SIGNATURE DU BAIL	
DUREE DU BAIL	9 ans à compter du 1er juillet 2023 au 30 juin 2022
SUPERFICIE ET CONSTITUTION DES LOCAUX	Terrain de 17.760 m2 Maison de 520 m2 comprenant : Une salle de TV, deux bureaux, une cuisine, une pièce collective, trois WC, 9 chambres, une salle d'eau, 2 WC Un garage Un parking privé Un jardin avec préau
MONTANT ANNUEL DU LOYER	78.000 €
PERIODICITE DU LOYER – MODALITE DE PAIEMENT	Mensuel – Au plus tard le 25 du mois
DEPOT DE GARANTIE	13.000 €
PROCEDURE EN COURS	Néant

L'administrateur judiciaire précise que la SCI CHABISDOU est détenue par :

- Monsieur David BOYER-DUROCHER (50,01%),
- Madame Helen BOYER-DUROCHER (49,99 %).

PROCEDURES EN COURS

EN DEMANDE : NEANT

EN DEFENSE : (2)

PROCEDURE 1

DEMANDEUR	Monsieur Samy HATTAB
JURIDICTION SAISIE	Conseil des Prud'hommes de LIBOURNE
OBJET DU LITIGE	Requalification CDD en CDI, heures supplémentaires impayées, licenciement sans cause réelle et sérieuse
MONTANT DE LA DEMANDE	316.773 €
ETAT D'AVANCEMENT	En cours
CONSEIL EN CHARGE	Cabinet FAU PULLICINO

PROCEDURE 2

DEMANDEUR	Madame Rachel OUMAD
JURIDICTION SAISIE	Conseil des Prud'hommes de LIBOURNE
OBJET DU LITIGE	<i>Non communiqué</i>
MONTANT DE LA DEMANDE	<i>Non communiqué</i>
ETAT D'AVANCEMENT	En cours
CONSEIL EN CHARGE	Cabinet FAU PULLICINO

SITUATION SOCIALE

A l’ouverture de la procédure la société TANDEM RELAIS employait 4 salariés en CDI et 8 salariés en CDD.

Compte tenu de la cessation d’activité intervenue depuis le 15 janvier 2025, des licenciements pour motif économique ont été mis en œuvre à l’égard de la totalité des effectifs permanents de la structure et les contrats à durée déterminée n’ont pas été renouvelés.

A ce jour, la société ne compte plus qu’un seul effectif en CDI, dont le préavis de licenciement prendra fin le 20 avril prochain.

L’entreprise recourt-elle à des salariés intérimaires, pigistes ou vacataires ? Non

INSTITUTIONS REPRESENTATIVES DU PERSONNEL

	NOM ET FONCTION	
REPRESENTANT DES SALARIES	Procès-verbal de carence	
MEMBRES DU CSE	MEMBRE TITULAIRE	Sans objet
	MEMBRE SUPPLEANT	

ORGANISATION DU TRAVAIL

CONVENTION COLLECTIVE	ACCORD PROFESSIONNEL OU INTERPROFESSIONNEL	ACCORD D’ENTREPRISE
A préciser		ACCORD RELATIF AU FORFAIT ANNUEL EN JOUR

SITUATION ACTIVE ET PASSIVE

1. SITUATION ACTIVE

 Actif grevé d'une sûreté

	Au 31/12/2023 (DATE CLOTURE EXERCICE N-1)	Au 31/12/2022 (DATE CLOTURE EXERCICE N-2)
Immobilisations incorporelles	/	/
Immobilisations corporelles		
• Installations techniques	3.267 €	/
	5.102 €	/
• Autres immobilisations corporelles		
Immobilisations financières		
• Autres immobilisations financières	15.000 €	2.000 €
SOUS-TOTAL	23.368 €	2.000 €
Stock	/	/
Clients	456.627 €	437.870 €
Autres		
• Autres créances (1)	1.443.568 €	1.375.241 €
	1.731 €	
• Charges constatées d'avance		
Disponibilités	9.531 €	344 €
SOUS-TOTAL	1.911.457 €	1.813.455 €
TOTAL	1.934.826 €	1.815.455 €

(1) Les autres créances correspondent majoritairement à des créances en compte courant à hauteur de :

- TANDEM 33 : 16.567 €,
- TANDEM 40 : 517 €,
- TANDEM 47 : 4.857 €,
- TANDEM EDUCADIS GROUPE : 1.267.523 €.

Une convention de trésorerie a été conclue entre les sociétés TANDEM EDUCADIS GROUPE, TANDEM 64, TANDEM EDUCADIS, TANDEM 17, et TANTDEM RELAIS.

Conformément aux dispositions des articles L. 622-6-1 et R. 622-4-1 du Code de commerce, la direction a engagé des opérations d’inventaire des actifs corporels mobiliers de la structure, lesquelles ont fait état des éléments suivants :

Compte	Immo.	Intitulé	Fournisseur	Date Acq	Montant HT	Quantité	Observations
21500000	00003000	FROID CUISINE 33 TEMP UP FOUR		14/04/23	3 814,24	1	
		Totaux compte (Immo): 21500000	MATERIEL		3 814,24		
21810000	00005000	SARL TOU RENOV CLÔTURE SABLONS		11/05/23	3 033,33	1	
		Totaux compte (Immo): 21810000	AAI DIVERS		3 033,33		
21840000	00002000	CUISINE SABLONS - BRICO DEPOT		14/04/23	3 175,08	1	
		Totaux compte (Immo): 21840000	MOBILIER		3 175,08		
27501000	00004000	CAUTION SABLONS		05/07/23	13 000,00	1	
		Totaux compte (Immo): 27501000	DEPOT ET CAUTION LOYER		13 000,00		
		TOTAUX			23 022,65		

2. ACTIF ET PASSIF COURANT DE LA PERIODE D'OBSERVATION

Selon les informations portées à la connaissance de l'Administrateur Judiciaire, la situation active-passive de la société TANDEM RELAIS au 24 mars 2025 est la suivante :

ACTIF		PASSIF	
CREANCES DU DEPARTEMENT	MEMOIRE	AUTRES	MEMOIRE
DISPONIBILITES	69.763 €	SOCIAL / FISCAL	MEMOIRE
TOTAL	69.763 €	TOTAL	0 €

Au titre de la période d'observation, la société fait état d'un actif disponible excédant son passif exigible.

La cessation d'activité de la structure au 15 janvier 2025 et l'absence de facturation en résultant aura pour effet de précariser la situation de trésorerie à moyen terme.

3. ETAT DU PASSIF DECLARE CHEZ LE MANDATAIRE JUDICIAIRE

Pour mémoire, le passif mentionné dans la demande d'ouverture s'élevait à hauteur de 39 929 € et se présentait comme suit :

En €	Echu	A échoir
Passif fournisseur	/	39 929
Total général	0	39 929

A ce jour, le montant du passif déclaré entre les mains du Mandataire Judiciaire était de 116 292 € et se décompose comme suit :

	Echu	A échoir	Total définitif	Non définitif	Total avec Non définitif
Superprivilégié			0,00 €		0,00 €
Privilégié	27 380,00 €	0,00 €	27 380,00 €	87 200,45 €	114 580,45 €
Chirographaire	474,60 €	0,00 €	474,60 €	1 236,57 €	1 711,17 €
	27 854,60 €	0,00 €	27 854,60 €	88 437,02 €	116 291,62 €

Il convient de souligner que ce passif intègre les éléments suivants :

Contestation	88 437,02 €
Provisionnel	0,00 €
Non définitif	88 437,02 €

Les opérations de vérification du passif par la direction ont abouti à la contestation de créances, à hauteur de 88 K€, selon le détail ci-dessous :

Créanciers	Montant	Contestations
POLE DE RECOUVREMENT SPECIALISE DE LA GIRONDE	7 605 €	4 769 €
MALAKOFF HUMANIS	4 269,45 €	4 269,45 €
URSSAF	102 706 €	78 162 €
CENTRE EQUESTRE LA PALOMBE	1 150 €	1 150 €
EDF	56,93 €	0 €
ENGIE	86,57 €	86,57 €
TOTAL ENERGIES	417,67 €	0 €
TOTAL	116 291,62 €	88 437,02 €

DETAIL DES SURETES

Néant

DEROULEMENT DE LA PERIODE D'OBSERVATION

1) DEROULEMENT DE L'ACTIVITE DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE

Les 7 enfants initialement placés au sein de la structure ont tous été transférés/replacés au sein d'une autre entité conformément à l'arrêté départemental concourant à la cessation définitive d'activité de la société. La société se trouve donc dépourvue d'activité depuis le 15 janvier 2025.

2) EVOLUTION DE L'EXPLOITATION

Le compte de résultat portant sur les 4 premiers mois de la période d'observation se présente comme suit :

En €	Juin 2024	Juillet 2024	Août 2024	Septembre 2024	Cumul période
Chiffre d'affaires	7 084	27 774	39 659	56 939	131 456
AA&CE	24 983	21 680	19 899	21 053	87 615
Impôts et taxes	-842	297	161	172	-212
Salaires et traitement	30 707	15 155	10 067	11 697	67 626
Charges sociales	12 880	5 988	3 784	4 081	26 733
Résultat d'exploitation	-60 644	-15 346	5 748	19 936	-50 306
Résultat exceptionnel	-15 000	0	0	-63	-15 063
Résultat net	-75 644	-15 386	5 748	19 873	-65 409

Les performances sur la période d'observation ne sont quoi qu'il arrive pas impactantes sur le projet de plan, lequel prévoit certes un règlement de l'intégralité du passif mais sans aucune poursuite d'activité, du fait des difficultés précitées.

3) PREVISIONS

La société ne disposant plus d'activité depuis le 15 janvier 2025, la communication de prévisions apparaît inopportune.

4) MISE EN ŒUVRE DE LICENCIEMENTS COLLECTIF POUR MOTIF ECONOMIQUE

Compte tenu du reclassement de la totalité des enfants intervenu le 15 janvier 2025 et de la cessation d'activité ayant pris effet à cette même date, la mise en œuvre de licenciements collectifs pour motif économique est apparue inéluctable. Dans ce contexte, la société a procédé à des recherches de reclassement interne, c'est-à-dire, au sein des différentes sociétés du Groupe TANDEM EDUCADIS, lesquelles n'ont pas abouti favorablement.

Les salariés ont ensuite été convoqués à un entretien préalable le 18 décembre dernier. A ce jour, trois des quatre salariés ont accepté le CSP, de sorte que la rupture de leurs contrats de travail a pris respectivement effet le 23 janvier 2025, le 27 janvier 2025 et le 7 février 2025.

Le salarié ayant refusé d'adhérer au CSP s'est vu notifier son licenciement pour motif économique le 20 février 2025. Ce dernier disposant de deux mois de préavis, son contrat de travail prendra fin le 20 avril prochain, date à laquelle la structure ne disposera plus d'aucun effectif.

5) CONSTAT DE LA SITUATION

La société TANDEM RELAIS a rencontré des difficultés au cours de l'année 2024 résultant du refus d'autorisation d'exercer émis par le Département de la Gironde, lequel a conduit au reclassement de la totalité des enfants accueillis au 15 janvier 2025.

Paralysée par ce refus, la société a souhaité se placer sous la protection du Tribunal en sollicitant l'ouverture d'une procédure de sauvegarde afin de se restructurer.

Malgré désormais une absence d'activité, le niveau de trésorerie apparaît encore satisfaisant à ce jour et permet la présentation d'un plan de sauvegarde à pacte unique, compte tenu du faible montant du passif enregistré (estimé à 28 K€ eu égard aux contestations de créances en cours), dans des modalités présentées ci-après.

PROJET DE PLAN DE SAUVEGARDE

PREVISION D'ACTIVITE

En raison de la cessation d'activité intervenue depuis le 15 janvier 2025, la réalisation de prévisionnels d'exploitation et de trésorerie est apparue sans objet, une dégradation de la rentabilité étant nécessairement à prévoir compte tenu de l'absence de chiffre d'affaires réalisé depuis cette date.

MOYENS DE FINANCEMENT

1. MOBILISATION DES FONDS DISPONIBLES

Faute d'activité, le plan de sauvegarde ne saura être financé par la capacité d'autofinancement générée dans le cadre de l'exploitation.

La société entend mobiliser différents fonds en vue d'honorer le plan, à savoir :

- sa trésorerie disponible (70 K€ - *Annexe*),
- accompagnée si nécessaire d'une redescente de fonds de la holding TANDEM EDUCADIS pour la différence, fonds correspondants au remboursement de son compte courant débiteur s'élevant à hauteur de 1,2 M€ au 31 décembre 2023 (*cf. supra*).

2. HORS EXPLOITATION

NEANT.

MODALITES DE REGLEMENT DU PASSIF

(*) Le détail du passif réglé selon les délais du plan est synthétisé comme suit :

Total passif déclaré entre les mains du mandataire judiciaire	116 291,62 €
- créances contestées	88 437,02 €
= Total du remboursement modélisé	27 854,60 €

Les créances à régler selon les délais du plan sont les suivantes :

Créanciers	Montant	Contestations
POLE DE RECOUVREMENT SPECIALISE DE LA GIRONDE	7 605 €	4 769 €
MALAKOFF HUMANIS	4 269,45 €	4 269,45 €
URSSAF	102 706 €	78 162 €
CENTRE EQUESTRE LA PALOMBE	1 150 €	1 150 €
EDF	56,93 €	0 €
ENGIE	86,57 €	86,57 €
TOTAL ENERGIES	417,67 €	0 €
TOTAL	116 291,62 €	88 437,02 €

Il est précisé que le montant du passif comporte des créances qui font l'objet de contestations dont le montant est de 88 437,02 € au 14 février 2025 (montant qui représente 76 % du passif total).

Sur la base du passif définitif, la société souhaite proposer un plan de sauvegarde prévoyant un remboursement intégral du passif (à hauteur de 27 854,60 €) en un pacte unique versé en totalité à l'arrêt du plan par le Tribunal.

➔ Le passif définitif n'étant pas connu à ce jour, les créances (contestées à ce jour) qui viendraient à être admises au passif de l'entreprise seraient réglées dès l'admission de leurs créances.

ABSENCE DE CONSULTATION DES CREANCIERS

Pour rappel, conformément aux dispositions de l'article L.626-5 du Code de Commerce :

« Les propositions pour le règlement des dettes peuvent porter sur des délais, remises et conversions en titres donnant ou pouvant donner accès au capital. Elles sont, au fur et à mesure de leur élaboration et sous surveillance du juge-commissaire, communiquées par l'administrateur au mandataire judiciaire, aux contrôleurs ainsi qu'au comité social et économique. »

Lorsque la proposition porte sur des délais et remises, le mandataire judiciaire recueille, individuellement ou collectivement, l'accord de chaque créancier qui a déclaré sa créance conformément à l'article L. 622-24. En cas de consultation par écrit, le défaut de réponse, dans le délai de trente jours à compter de la réception de la lettre du mandataire judiciaire, vaut acceptation. Ces dispositions sont applicables aux institutions visées à l'article L. 143-11-4 du code du travail pour les sommes mentionnées au quatrième alinéa de l'article L. 622-24, même si leurs créances ne sont pas encore déclarées. Elles le sont également aux créanciers mentionnés au premier alinéa de l'article L. 626-6 lorsque la proposition qui leur est soumise porte exclusivement sur des délais de paiement.

Lorsque la proposition porte sur une conversion en titres donnant ou pouvant donner accès au capital, le mandataire judiciaire recueille, individuellement et par écrit, l'accord de chaque créancier qui a déclaré sa créance conformément à l'article L. 622-24. Le défaut de réponse, dans le délai de trente jours à compter de la réception de la lettre du mandataire judiciaire, vaut refus.

Le mandataire judiciaire n'est pas tenu de consulter les créanciers pour lesquels le projet de plan ne modifie pas les modalités de paiement ou prévoit un paiement intégral en numéraire dès l'arrêté du plan ou dès l'admission de leurs créances ».

Le projet de plan de sauvegarde prévoit un règlement de 100 % des créances admises à la procédure dès l'arrêté du plan.

En application de l'alinéa 4 de l'article précité, le mandataire judiciaire ne sera pas tenu de consulter les créanciers admis à la procédure dès lors que les modalités de paiement présentées prévoient « un paiement intégral en numéraire dès l'arrêté du plan ».

OBSERVATIONS

DE L'ADMINISTRATEUR JUDICIAIRE

Le refus d'autorisation d'exercer notifié par les services du Département a paralysé l'activité de la société TANDEM RELAIS à la mi-janvier 2025, les enfants ou jeunes majeurs ayant été en totalité reclassés au 15 janvier.

Dans ce contexte, la direction a engagé une procédure de licenciement collectif pour motif économique portant sur l'intégralité du personnel, faute d'activité et de possibilité de reclassement au sein du Groupe.

La direction a néanmoins réitéré son souhait de présenter à terme un plan d'apurement du passif (28 K€ eu égard aux contestations introduites) lequel consiste à régler la totalité des créances gelées en un pacte unique financé par la trésorerie disponible (70 K€) complétée si nécessaire d'une redescende de trésorerie de la holding TANDEM EDUCADIS pour la différence, correspondant à un remboursement de son compte courant.

Sur ces bases, et conformément aux dispositions de l'article L. 626-5 alinéa 4 du Code de commerce, le mandataire judiciaire n'est pas tenu de consulter les créanciers admis à la procédure dès lors que les modalités de paiement présentées prévoient un paiement intégral en numéraire dès l'arrêté du plan.

La mise en œuvre d'une TUP (transmission universelle du patrimoine) au bénéfice de la *holding* sera ensuite mise en œuvre par la direction.

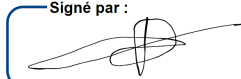
Dans ce contexte, l'Administrateur Judiciaire se prononce en faveur de l'arrêté du plan de sauvegarde de la société TANDEM RELAIS.

Tels sont les éléments que je souhaitais porter à votre connaissance.

Je vous prie de croire, Madame, Messieurs les Président et Juges, en l'assurance de mes sentiments respectueux et dévoués.

Fait à Bordeaux, le 24 mars 2025

Monsieur David BOYER-DUROCHER
Président

Signé par :

A1D3F4191EEA478...

Maître Aurélien MOREL
Administrateur Judiciaire

Signé par :
Aurélien MOREL
20A3BEF19A3B432...

DocuSign Envelope ID: 5DFCE2C3-765A-4317-A07F-ECBAE7B49E0C

ASCAGNE AJ SO

34 Cours de Verdun

Interrogation du compte par journal

352 TANDEM RELAIS

1 Rue Louis Blériot

33130 BEGLES

Le 24/03/2025 à 09:54:18

Page 1 sur 2

33000 BORDEAUX

sauvegarde du 29/05/2024

Mission : Sauvegarde assistance

Tribunal : TC BORDEAUX

N° de greffe : 2024J00762

Dirigeant : Gérant Monsieur David BOYER-DUROCHER TANDEM EDUCADIS GROUPE

Clôturée le :

Terminée le :

Juge commissaire :

Juge suppléant :

Jal	Date	N° Ecr	Reçu	Nature	Libellé écriture	Pièce	Chq/Rem/Vir	Débit	Crédit	Solde
32	28/10/2024	20247	(1)	10010	SWISSLIFE 352 ARRET MALADIE	4647974	6000006		8 083,11	8 083,11
32	27/12/2024	20669	0	10100	DGFIP REMBST EXCEDENT IS 2023	4650576	0000000		116 395,00	124 478,11
32	01/01/2025	20715	0	10220	Intérêts du 01/10/2024 au 31/12/2024 - TANDEM RELAIS	18			2,77	124 480,88
32	09/01/2025	20921	(1)	20107	Aurélien MOREL DROIT FIXE HONORAIRES ASCAGNE SO 352 TANDEM RELAIS	-1	304	2 189,48		122 291,40
32	30/01/2025	21131	(1)	20240	PESIN ET ASSOCIES J-69-5310542 clé 5894 URSSAF 352 TANDEM RELAIS	320	320	13 975,61		108 315,79
32	31/01/2025	21143	(1)	20120	ABRAM FATIMA 352 SOLDE TT CPTÉ TANDEM RELAIS	-1	323	4 787,71		103 528,08
32	31/01/2025	21145	(1)	20120	ASSEMIEN HELIE 352 SOLDE DE TT CPTÉ TANDEM RELAIS	324	324	3 957,46		99 570,62
32	31/01/2025	21147	(1)	20120	BOUJAMAA NAJATE 352 SOLDE TT CPTÉ TANDEM RELAIS	325	325	889,67		98 680,95
32	31/01/2025	21149	(1)	20120	CHASSIN MELANIE 352 SOLDE TT CPTÉ TANDEM RELAIS	-1	326	3 417,78		95 263,17
32	31/01/2025	21151	(1)	20120	HATTAB SAMY 352 SOLDE DE TT CPTÉ TANDEM RELAIS	327	327	2 210,57		93 052,60
32	31/01/2025	21153	(1)	20120	OUMAD RACHEL 352 SOLDE DE TT CPTÉ TANDEM RELAIS	328	328	1 154,64		91 897,96
32	19/02/2025	21281	(1)	20120	RACHEL OUMAD SOLDE DE TT CPTÉ 352 TANDEM RELAIS	337	337	10 221,73		81 676,23
32	03/03/2025	21341	(1)	20240	URSSAF MAJORAT. RETARD 352 TANDEM RELAIS 0056625206	346	346	88,00		81 588,23
32	03/03/2025	21343	(1)	20240	URSSAF AQUITAINE DSN 01/2025 352 TANDEM RELAIS	-1	347	7 381,00		74 207,23
32	03/03/2025	21345	(1)	20240	DGFIP - PAS 352 TANDEM RELAIS	-1	348	284,00		73 923,23
32	04/03/2025	21347	(1)	20120	SAMY HATTAB SAL FEV 2025 352 TANDEM RELAIS	-1	349	2 169,98		71 753,25
32	04/03/2025	21349	(1)	20106	DGFIP - PRS - PAS DEC 2024 CREANCE 202521010 TANDEM RELAIS	350	350	705,00		71 048,25
32	13/03/2025	21415	(1)	20140	SWISSLIFE CONTRAT 016950327 DSN 12/2024 - 352 TANDEM RELAIS	353	353	618,61		70 429,64
32	13/03/2025	21417	(1)	20140	SWISSLIFE CONTRAT 016950320 DSN TR4/2024 TANDEM RELAIS 352	-1	354	1 045,62		69 384,02
32	13/03/2025	21419	(1)	20240	SIE CFE 2024 REF 24 33 0309125 85 TANDEM RELAIS 352	355	355	3 132,00		66 252,02
32	19/03/2025	21433	0	10010	VERSEMENT CPAM	360	0000000		3 510,65	69 762,67

ASCAGNE AJ SO
34 Cours de Verdun

Interrogation du compte par journal

Le 24/03/2025 à 09:54:18

352 TANDEM RELAIS

1 Rue Louis Blériot
33130 BEGLES

33000 BORDEAUX

sauvegarde du 29/05/2024

Mission :	Sauvegarde assistance	Clôturée le :	Terminée le :
Tribunal :	TC BORDEAUX	Juge commissaire :	
N° de greffe :	2024J00762	Juge suppléant :	
Dirigeant :	Gérant Monsieur David BOYER-DUROCHER TANDEM EDUCADIS GROUPE		

Jal	Date	N° Ecr	Reçu	Nature	Libellé écriture	Pièce	Chq/Rem/Vir	Débit	Crédit	Solde
Journal : 32								58 228,86	127 991,53	
Total de l'affaire :								58 228,86	127 991,53	69 762,67